


WillisTowersWatson 	SPUERKEESS CARTE DE CREDIT VISA INFINITE Garanties : Franchise Véhicule de location – Extension de Garantie – Vol des espèces
Garantie	Pièces à fournir/Conditions
GARANTIE FRANCHISE VEHICULE DE LOCATION	
L'assuré devra fournir à Willis Towers Watson le décompte de sa Visa Infinite, attestant le paiement de la location/réservation initiale et de la Franchise, ainsi que le contrat de location détaillé (période, prix, conducteur, ...).	
Assurance Franchise Véhicule de location	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat de location mentionnant la franchise, • Déclaration du sinistre : constat d'accident, • Le cas échéant, Procès-Verbal des autorités, • Photos des dégâts, • Facture des dégâts.
GARANTIE EXTENSION DE GARANTIE	
L'assuré devra fournir à Willis Towers Watson le décompte de sa Visa Infinite, attestant le paiement de l'appareil ainsi que tout justificatif (facture, ticket de caisse), permettant d'identifier le bien assuré, ainsi que son prix et la date d'achat.	
Assurance Extension de garantie : <ul style="list-style-type: none"> • valeur unitaire supérieure à 50 EUR • acheté neuf, exclusivement à usage personnel • intégralement payé (100 %) avec la carte. • garantie d'origine d'un minimum de 24 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de la garantie initiale, • Devis de réparation mentionnant la panne (qui aurait été couverte, si l'appareil était toujours sous garantie). • Attestation du réparateur indiquant que l'objet n'est pas (économiquement) réparable.
GARANTIES VOL DES ESPECES	
L'assuré devra fournir à Willis Towers Watson le décompte de sa Visa Infinite, attestant le retrait des espèces.	
Assurance Vol des Espèces : <ul style="list-style-type: none"> • vol par agression, par ruse ou par prélèvement forcé 	<ul style="list-style-type: none"> • Reçu du retrait, mentionnant l'heure et la date du retrait, • Procès-Verbal de la déclaration du vol faite aux autorités compétentes, précisant l'heure et la date de l'agression.